

## Garantie À Vie Limitée Duravent

M & G Duravent, Inc (« Duravent ») fournit cette garantie à vie limitée pour l'ensemble de ses produits à l'exception de Ventinox® (durée de vie), et PolyPro® (dix ans). Sous réserve des restrictions énoncées ci-dessous, Duravent garantit que ses produits seront exempts de défauts de matériaux ou de fabrication, s'il sont correctement installés, entretenus et utilisés. Les produits Duravent sont entièrement garantis s'ils sont installés uniquement par un installateur professionnel. Cette garantie est transférable du propriétaire d'origine à l'acheteur de la maison. Cette garantie ne couvre pas l'usure normale, les dommages causés par la fumée ou les feux de cheminée, les actes de Dieu, ou tout produit qui a été: (1) acheté auprès d'un tiers qui n'est pas un revendeur, détaillant ou distributeur agréé Duravent; (2) modifié ou altéré; (3) mal entretenus, inspectés ou nettoyés; ou (4) soumis à une négligence ou à toute utilisation non conforme aux instructions d'installation incluses avec le produit, tel que déterminé par Duravent. Les instructions d'installation sont disponibles en ligne sur le site [www.duravent.com](http://www.duravent.com) sous Support/Literature et par le biais de notre Service à la clientèle 800-835-4429 ou [customerservice@duravent.com](mailto:customerservice@duravent.com). Cette garantie à vie limitée ne s'applique qu'aux pièces fabriquées par Duravent.

Duravent fournit les garanties suivantes pour ses produits : cent pour cent (100 %) du PDSF durant 15 ans à compter de la date d'achat, et cinquante pour cent (50 %) par la suite, sauf pour les limitations suivantes : tous les chapeaux de sortie et DuraBlack® sont garantis à cent pour cent (100 %) pendant cinq ans.

Toutes les obligations de garantie de Duravent se limitent à la réparation ou au remplacement du produit défectueux conformément aux conditions applicables à chaque ligne de produit. Ces recours constituent la seule obligation de Duravent et le seul recours en vertu de cette garantie. Cette garantie ne fournit aucune valeur de rachat. Les conditions de cette garantie ne peuvent pas être modifiées, altérées ou abandonnées par toute action, inaction ou déclaration, que ce soit oralement ou par écrit, sauf sur l'autorisation écrite expresse d'un dirigeant de Duravent.

Le maïs, les biocarburants, le bois flotté ou les autres bois contenant du sel, le bois traité avec un conservateur, les déchets plastiques et ménagers, ou les granulés de bois contenant de telles matières ne doivent pas être brûlés dans l'appareil ou le foyer. En cas de feu de cheminée, la cheminée doit être inspectée et approuvée par un ramoneur certifié avant de la réutiliser. Après chaque inspection, entretien et nettoyage annuels, le ramoneur certifié doit remplir et dater la section appropriée de la carte de garantie fournie avec la doublure de cheminée.

**LIMITATIONS RELATIVES AUX VENTES SUR INTERNET:**  
Nonobstant toutes autres conditions de cette garantie à vie limitée, Duravent ne fournit aucune garantie pour les produits spécifiques suivants, si ces produits ne sont

pas installés par un installateur professionnel qualifié : DuraTech®, DuraTech® DTC, DuraPlus HTC®, DuraTech® Premium, DuraChimney® II, PelletVent Pro®, DirectVent Pro®, FasNSeal®, FasNSeal® W2, FasNSeal® Flex et PolyPro®, et les produits de redoublure Duravent, y compris DuraLiner®, DuraFlex® (SW, Pro, 316, 304), et Ventinox®. Aux fins de cette garantie, un installateur professionnel qualifié est défini ainsi : entrepreneurs agréés dotés d'une expérience préalable dans l'installation de cheminées, ramoneurs certifiés CSIA, spécialistes certifiés NFI, ou professionnels certifiés WETT.

Duravent doit être informée et avoir la possibilité d'inspecter le produit défectueux avant d'effectuer un remplacement selon les conditions de cette garantie à vie limitée. Toutes les réclamations doivent être présentées avec une preuve d'achat. Les frais de main d'œuvre et d'installation ne sont pas couverts par cette garantie. Pour bénéficier d'un service sous garantie, contactez : DuraVent Warranty Service, 877 Cotting Ct., Vacaville CA 95688, ou composez le 800-835-4429.

DANS LA MESURE DE LA LÉGALITÉ, DURAVENT REJETTE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADAPTATION À UN BUT PARTICULIER. EN AUCUN CAS DURAVENT NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCIDENTELS, CONSÉCUTIFS, PUNITIFS OU SPÉCIAUX, NI DES PERTES DIRECTES OU INDIRECTES DE TOUT TYPE QUE CE SOIT, Y COMPRIS MAIS SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES MATÉRIELS ET LES BLESSURES. L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE DURAVENT SE LIMITE AU PRIX D'ACHAT DE CE PRODUIT. CERTAINS ÉTATS ET CERTAINES PROVINCES N'AUTORISANT AUCUNE LIMITATION DES GARANTIES IMPLICITES, OU EXCLUSION OU LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS, LES LIMITATIONS CI-DESSUS PEUVENT ÉVENTUELLEMENT NE PAS S'APPLIQUER À VOTRE CAS. LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE VOUS CONFÈRE DES DROITS LÉGAUX SPÉCIFIQUES ; IL SE PEUT QUE VOUS BÉNÉFICIEZ D'AUTRES DROITS VARIANT D'UN ÉTAT À L'AUTRE ET D'UNE PROVINCE À L'AUTRE.

Pour obtenir les instructions d'installation les plus récentes, consultez [www.duravent.com](http://www.duravent.com)

RÉV 05.03.2018

Fabriqué à Vacaville, CA et Albany, NY

# DuraVent®